

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Informations sur le produit**

Nom du produit : AlphaPlus® 1-Decene  
 Matériel : 1128500, 1095875, 1068252, 1037000, 1015428, 1036999

**No.-CENuméro d'enregistrement**

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
1-Decene	872-05-9 212-819-2	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119486878-12-0006

**1.2****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Relevant Identified Uses Supported : Fabrication  
 Utilisation comme intermédiaire  
 Formulation  
 Utilisation dans les revêtements – industriel  
 Utilisation dans les revêtements – professionnel  
 Utilisation de revêtements – consommateur  
 Utilisation de forage de puits de gaz et de pétrole et d'opérations de production - industriel  
 Utilisation pour la production de polymères – industriel

**1.3****Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** : Chevron Phillips Chemical Company LP  
 Normal Alpha Olefins (NAO)  
 10001 Six Pines Drive  
 The Woodlands, TX 77380

**Local** : Chevron Phillips Chemicals International N.V.  
 Airport Plaza (Stockholm Building)  
 Leonardo Da Vincilaan 19  
 1831 Diegem  
 Belgium

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

SDS Requests: (800) 852-5530  
 Responsible Party: Product Safety Group  
 Email:sds@cpchem.com

**1.4****Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

**Transport:**

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie : +370 (85) 2362052

Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte : +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000

Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606

Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie  
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com  
 Site Internet : www.CPChem.com

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1****Classification de la substance ou du mélange  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Liquides inflammables, Catégorie 3

H226:

Liquide et vapeurs inflammables.

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400:

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention:**

P301 + P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331

NE PAS faire vomir.

P370 + P378

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

P391

Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 872-05-9 dec-1-ène

**2.3****Autres dangers**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : Decene-n-1  
NAO 10  
Decene-1 (C10)  
(C10 H20)

Formule moléculaire : C10H20

**Composants dangereux**

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
<b>1-Decene</b>	<b>872-05-9</b> <b>212-819-2</b>	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	96 - 100	M [Acute]=1 M [Chronic]=1
2-Butyl-1-Hexene	6795-79-5	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304	1 - 5	
2-Ethyl-1-Octene	51655-64-2	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304	1 - 5	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1****Description des premiers secours**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomé.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Avis aux médecins**

- Symptômes : Donnée non disponible.
- Risques : Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- Point d'éclair : 49 °C (49 °C)  
Méthode: coupelle fermée

- Température d'auto-inflammabilité : 210 °C (210 °C)

**5.1****Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre chimique sèche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

**5.2****Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**5.3****Conseils aux pompiers**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

- pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
- Protection contre les incendies et les explosions : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

**6.2****Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3****Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**6.4****Référence à d'autres rubriques**

- Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Manipulation**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

**7.2****Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1****Paramètres de contrôle**

PNEC	:	Eau douce Valeur: 0,0012 mg/l
PNEC	:	Eau de mer Valeur: 0,0012 mg/l
PNEC	:	Sédiment d'eau douce Valeur: 2,14 mg/kg
PNEC	:	Sédiment marin Valeur: 2,14 mg/kg
PNEC	:	Sol Valeur: 0,43 mg/kg

**8.2****Contrôles de l'exposition  
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.

Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Respirateur purificateur d'air pour les vapeurs organiques. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.

- Protection des mains** : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux** : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
- Protection de la peau et du corps** : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins:. Tenue de protection antistatique ignifuge. Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.
- Mesures d'hygiène** : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- Forme : liquide  
 État physique : liquide  
 Couleur : clair, incolore

**Données de sécurité**

- Point d'éclair : 49 °C (49 °C)  
 Méthode: coupelle fermée
- Limite d'explosivité, inférieure : 0,7 %(V)



**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Limite d'explosivité, supérieure	: 5,9 %(V)
Propriétés comburantes	: non
Température d'auto-inflammabilité	: 210 °C (210 °C)
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Formule moléculaire	: C <sub>10</sub> H <sub>20</sub>
Poids moléculaire	: 140,3 g/mol
pH	: Non applicable
Point de congélation	: -66 °C (-66 °C)
Point d'écoulement	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 170,56 °C (170,56 °C)
Pression de vapeur	: 0,21 kPa à 25 °C (25 °C)  2,30 kPa à 65 °C (65 °C)
Densité relative	: 0,75 à 15,6 °C (15,6 °C)
Densité	: 745 kg/m <sup>3</sup> à 15 °C (15 °C)  740 kg/m <sup>3</sup> à 20 °C (20 °C)  717 kg/m <sup>3</sup> à 50 °C (50 °C)
Hydrosolubilité	: Soluble dans les solvants d'hydrocarbures ; insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: 1,1 cSt à 20 °C (20 °C)
Densité de vapeur relative	: 4,84 (Air = 1.0)
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1**

**Réactivité** : Stable à température et pression ambiantes normales.

**10.2**

**Stabilité chimique** : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

**10.3****Possibilité de réactions dangereuses**

**Réactions dangereuses** : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Information supplémentaire: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.4**

**Conditions à éviter** : Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5**

**Matières à éviter** : Peut réagir avec l'oxygène et les agents fortement oxydants tels que les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

**Décomposition thermique** : Donnée non disponible

**10.6**

**Produits de décomposition dangereux** : Oxydes de carbone

**Autres données** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

1-Decene : DL50: > 3.575 mg/kg  
Espèce: Rat  
Sex: Mâle et femelle  
Méthode: Méthode de la dose fixe  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Toxicité aiguë par inhalation**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

1-Decene : CL50: > 2,1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Espèce: Rat  
Sex: Mâle et femelle  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.  
N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

1-Decene : DL50: > 2.000 mg/kg  
Espèce: Rat  
Sex: Mâle et femelle  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Irritation de la peau**

1-Decene : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.

**Irritation des yeux**

1-Decene : Pas d'irritation des yeux

**Sensibilisation**

1-Decene : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Toxicité à dose répétée**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

1-Decene : Espèce: Rat, Mâle et femelle  
Sex: Mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 100, 500, 1000 mg/kg  
Durée d'exposition: 13 wks  
Nombre d'expositions: 7 d/wk  
NOEL: 1.000 mg/kg  
Méthode: Ligne directrice 408 de l'OCDE  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, Mâle et femelle  
Sex: Mâle et femelle  
Voie d'application: Inhalation  
Dose: 0, 300, 1000, 3000 ppm  
Durée d'exposition: 13 wks  
Nombre d'expositions: 6 hr/d, 5 d/wk  
NOEL: 3000 ppm  
Méthode: Ligne directrice 413 de l'OCDE  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Génotoxicité in vitro**

1-Decene : Type de Test: Test de Ames  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai de mutation génique sur des cellules de mammifères  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Ligne directrice 476 de l'OCDE  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Ligne directrice 473 de l'OCDE  
Résultat: négatif

**Génotoxicité in vivo**

1-Decene : Type de Test: Test des micronoyaux  
Espèce: Souris  
Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau  
Résultat: négatif

**Toxicité pour la reproduction**

1-Decene : Espèce: Rat  
Sex: mâle  
Voie d'application: Régime par voie orale  
Dose: 0, 100, 500, 1000 mg/kg  
Méthode: Ligne directrice 421 de l'OCDE

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

NOAEL Parent: 1.000 mg/kg

NOAEL F1: 1.000 mg/kg

**AlphaPlus® 1-Decene  
Toxicité par aspiration**

: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Substances connues pour provoquer des risques de toxicité par aspiration chez l'homme ou pour être considérées comme si elles provoquaient un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

**Effets CMR**

1-Decene

: Cancérogénicité: Indéterminé  
Mutagénicité: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.  
Tératogénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.  
Toxicité pour la reproduction: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

**11.2****Informations sur les autres dangers****AlphaPlus® 1-Decene  
Information  
supplémentaire**

Propriétés perturbant le système endocrinien

: Les solvants risquent de dessécher la peau.  
: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

1-Decene

: CL50: 0,12 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

1-Decene

: CE50: 0,56 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Daphnia (Daphnie)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Toxicité pour les algues**

1-Decene : CE50: 1 - 1,8 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**Facteur M**

Decene-1 : M-Factor (Acute Aquat. Tox.) 1  
 M-Factor (Chron. Aquat. Tox.) 1

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)**

1-Decene : NOEC: 0,0194 mg/l  
 Durée d'exposition: 21 d  
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
 Contrôle analytique: oui  
 Substance d'essai: oui  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211

**12.2****Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : Ce matériau devrait être immédiatement biodégradable.

**12.3****Potentiel de bioaccumulation**

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation

1-Decene : Donnée non disponible

**12.4****Mobilité dans le sol**

Mobilité

1-Decene : Donnée non disponible

**12.5****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

0,1 % ou plus.

**12.7****Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.8****Information écologique supplémentaire****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
1-Decene : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
1-Decene : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

**Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).**

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

**DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)**

UN3295, HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., 3, III

**IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)**

UN3295, HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., 3, III, (49 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (1-DECENE)

**IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)**

UN3295, HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., 3, III

**ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)**

UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (1-DECENE)

**RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))**

30, UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (1-DECENE)

**ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)**

UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (1-DECENE)

Pour les navires-citernes et/ou les barges :

UN3295, HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., 3, (N1, F), III, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS, (1-Decene)

<b>Autres informations</b>	<b>:</b>	<b>Decene, S.T.2, Cat. X</b>
----------------------------	----------	------------------------------

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation nationale**



**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

**Classe de contamination de l'eau (Allemagne)** : WGK 3 pollue fortement l'eau

**15.2****Évaluation de la sécurité chimique**

**Composants** : dec-1-ène Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance. 212-819-2

**Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)** : 96/82/EC Mise à jour: 2003  
Inflammable.  
6  
Quantité 1: 5.000 t  
Quantité 2: 50.000 t

: 96/82/EC Mise à jour: 2003  
Dangereux pour l'environnement  
9a  
Quantité 1: 100 t  
Quantité 2: 200 t

: ZEU\_SEVES3 Mise à jour:  
LIQUIDES INFLAMMABLES  
P5c  
Quantité 1: 5.000 t  
Quantité 2: 50.000 t

: 96/82/EC Mise à jour: 2003  
Inflammable.  
6  
Quantité 1: 5.000 t  
Quantité 2: 50.000 t

: ZEU\_SEVES3 Mise à jour:  
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT  
E1  
Quantité 1: 100 t  
Quantité 2: 200 t

**État actuel de notification**

Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.

Suisse CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire

États-Unis d'Amérique (USA) TSCA : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives

Canada DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Australie AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Nouvelle-Zélande NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée KECI : Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni exemptées d'enregistrement par CPChem, conformément à la réglementation K-REACH.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

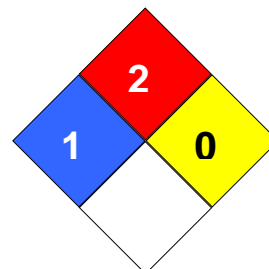
Date de révision 2024-01-03

L'importation ou la fabrication de ce produit reste autorisée à condition que l'importateur officiel coréen en ait lui-même notifié la substance.

Philippines PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
 Taiwan TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
 Chine IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**NFPA Classification** : Danger pour la santé: 1  
 Risque d'incendie: 2  
 Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : PE0018

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**signification des abréviations et acronymes utilisés**

signification des abréviations et acronymes utilisés			
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

	CAS		zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Prémsumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Annexe: Scénarios d'exposition****Table des Matières**

Numéro	Titre
ES 1	Fabrication; Utilisations industrielles (SU3).
ES 2	Utilisation comme intermédiaire; Utilisations industrielles (SU3).
ES 3	Formulation; Utilisations industrielles (SU3).
ES 4	Utilisation dans les revêtements – industriel; Utilisations industrielles (SU3).
ES 5	Utilisation dans les revêtements – professionnel; Utilisations professionnelles (SU22).
ES 6	Utilisation de revêtements – consommateur; Utilisations par les consommateurs (SU21).
ES 7	Utilisation de forage de puits de gaz et de pétrole et d'opérations de production - industriel; Utilisations industrielles (SU3).
ES 8	Utilisation pour la production de polymères – industriel; Utilisations industrielles (SU3).

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**ES 1: Fabrication; Utilisations industrielles (SU3).****1.1. Section titre****Nom du scénario d'exposition** : Fabrication**Titre succinct structuré** : Fabrication; Utilisations industrielles (SU3).**Substance** : dec-1-ene  
No.-CE: 212-819-2**Environnement****CS 1 Fabrication** ERC1, ERC4**Travailleur****CS 2 Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)** PROC1**CS 3 Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)** PROC2**CS 4 Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)** PROC3**CS 5 Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)** PROC4**CS 6 Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)** PROC8a**CS 7 Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)** PROC8b**CS 8 Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)** PROC15**1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition****1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Fabrication de la substance (ERC1) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**Tonnage maximal admissible du site : 352.467 kg / jour  
(MSafe)

Type du rejet : Rejet continu

Jours d'émissions : 300

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par l'eau douce.

Air - efficacité minimale de 90 %

Eau - efficacité minimale de 97,4 %

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées**

Type de SEEU : Station municipale de traitement des eaux usées

Traitement des boues de SEEU : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées.  
Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels.  
Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.

Effluent de SEEU : 2.000 m3/d

**Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)**

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**Autres conditions affectant l'exposition environnementale**

Débit des eaux de surface réceptrices : 18.000 m3/d

Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local : 40

Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local : 100

**1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)**

**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème



**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**1.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**1.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**1.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**1.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source**

**1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Fabrication de la substance (ERC1) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)**

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,795 µg/l (EUSES)	0,662
Eau de mer	0,302 µg/l (EUSES)	0,252
Sédiment d'eau douce	0,306 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,658
Sédiment marin	0,116 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,250
Sol	0,0117 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,301
Air	0,0649 mg/m <sup>3</sup>	

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

**1.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**1.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**1.3.4. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**1.3.5. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**1.3.6. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**1.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**1.3.8. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**ES 2: Utilisation comme intermédiaire; Utilisations industrielles (SU3).****2.1. Section titre**

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Utilisation comme intermédiaire
<b>Titre succinct structuré</b>	: Utilisation comme intermédiaire; Utilisations industrielles (SU3).
<b>Substance</b>	: dec-1-ene No.-CE: 212-819-2

**Environnement**

<b>CS 1</b>	<b>Utilisation comme intermédiaire</b>	ERC6a
-------------	--	-------

**Travailleur**

<b>CS 2</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC1
-------------	--	-------

<b>CS 3</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC2
-------------	--	-------

<b>CS 4</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC3
-------------	--	-------

<b>CS 5</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC4
-------------	--	-------

<b>CS 6</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC8a
-------------	--	--------

<b>CS 7</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC8b
-------------	--	--------

<b>CS 8</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC15
-------------	--	--------

**2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition****2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**Tonnage maximal admissible du site : 51.813 kg / jour  
(MSafe)

Type du rejet : Rejet continu

Jours d'émissions : 300

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sols.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Air - efficacité minimale de 80 %  
 Eau - efficacité minimale de 97,4 %

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées**

Type de SEEU : Station municipale de traitement des eaux usées  
 Traitement des boues de SEEU : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées.  
 Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels.  
 Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.  
 Effluent de SEEU : 2.000 m3/d

**Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)**

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**Autres conditions affectant l'exposition environnementale**

Débit des eaux de surface réceptrices : 18.000 m3/d

Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local : 10

Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local : 100

**2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.



**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**2.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**2.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**2.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**2.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source****2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a)**

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,433 µg/l (EUSES)	0,361
Eau de mer	0,0426 µg/l (EUSES)	0,036
Sédiment d'eau douce	0,167 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,359
Sédiment marin	0,0164 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,035
Sol	0,220 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,579
Air	0,0017 mg/m <sup>3</sup>	

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

**2.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**2.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**2.3.4. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**2.3.5. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**2.3.6. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**2.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**2.3.8. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

## **2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**ES 3: Formulation; Utilisations industrielles (SU3).****3.1. Section titre****Nom du scénario d'exposition** : Formulation**Titre succinct structuré** : Formulation; Utilisations industrielles (SU3).**Substance** : dec-1-ene  
No.-CE: 212-819-2**Environnement****CS 1** Formulation ERC2**Travailleur****CS 2** Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés) PROC1**CS 3** Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés) PROC2**CS 4** Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés) PROC3**CS 5** Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés) PROC4**CS 6** Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés) PROC8a**CS 7** Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés) PROC8b**CS 8** Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés) PROC9**CS 9** Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés) PROC14**CS 10** Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés) PROC15**3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition****3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation dans un mélange (ERC2)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**Tonnage maximal admissible du site : 91.503 kg / jour  
(MSafe)

Type du rejet : Rejet continu

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Jours d'émissions : 300

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sols.

Air - efficacité minimale de 0 %

Eau - efficacité minimale de 97,4 %

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées**

Type de SEEU : Station municipale de traitement des eaux usées

Traitement des boues de SEEU : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées.  
Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels.  
Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.

Effluent de SEEU : 2.000 m3/d

**Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)**

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**Autres conditions affectant l'exposition environnementale**

Débit des eaux de surface réceptrices : 18.000 m3/d

Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local : 10

Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local : 100

**3.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)**

**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une



**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**3.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**3.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**3.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**3.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**3.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**3.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**3.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**3.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source****3.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation dans un mélange (ERC2)**

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,0005 mg/l (EUSES)	0,414
Eau de mer	0,049 µg/l (EUSES)	0,041
Sédiment d'eau douce	0,191 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,412
Sédiment marin	0,019 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,041
Sol	0,290 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,765
Air	0,195 mg/m <sup>3</sup>	

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**3.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**3.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**3.3.4. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**3.3.5. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**3.3.6. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**3.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**3.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**3.3.9. Exposition des travailleurs : Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**3.3.10. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**ES 4: Utilisation dans les revêtements – industriel; Utilisations industrielles (SU3).****4.1. Section titre**

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Utilisation dans les revêtements – industriel
<b>Titre succinct structuré</b>	: Utilisation dans les revêtements – industriel; Utilisations industrielles (SU3).
<b>Substance</b>	: dec-1-ene No.-CE: 212-819-2

**Environnement**

<b>CS 1</b>	<b>Utilisation dans les revêtements – industriel</b>	<b>ERC4</b>
-------------	--	-------------

**Travailleur**

<b>CS 2</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC1</b>
<b>CS 3</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC2</b>
<b>CS 4</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC3</b>
<b>CS 5</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC4</b>
<b>CS 6</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC5</b>
<b>CS 7</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC7</b>
<b>CS 8</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC8a</b>
<b>CS 9</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC8b</b>
<b>CS 10</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC9</b>
<b>CS 11</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC10</b>
<b>CS 12</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC13</b>
<b>CS 13</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC14</b>
<b>CS 14</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC15</b>



**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition****4.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**Tonnage maximal admissible du site : 19.491 kg / jour  
(MSafe)

Type du rejet : Rejet continu

Jours d'émissions : 300

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sols.

Air - efficacité minimale de 90 %

Eau - efficacité minimale de 97,4 %

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées**

Type de SEEU : Station municipale de traitement des eaux usées

Traitement des boues de SEEU : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées.  
Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels.  
Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.

Effluent de SEEU : 2.000 m3/d

**Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)**

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**Autres conditions affectant l'exposition environnementale**

Débit des eaux de surface réceptrices : 18.000 m3/d

Facteur de dilution dans l'eau douce : 10  
au niveau localFacteur de dilution dans l'eau de mer : 100  
au niveau local**4.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**4.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**4.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**4.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**4.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**4.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**4.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**4.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**4.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**4.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**4.2.12. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**4.2.13. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**4.2.14. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .



**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**4.3. Estimation d'exposition et référence à sa source****4.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)**

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,334 µg/l (EUSES)	0,278
Eau de mer	0,0326 µg/l (EUSES)	0,027
Sédiment d'eau douce	0,129 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,276
Sédiment marin	0,0126 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,027
Sol	0,216 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,570
Air	0,303 mg/m <sup>3</sup>	

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

**4.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**4.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**4.3.4. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**4.3.5. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**4.3.6. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**4.3.7. Exposition des travailleurs : Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**4.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**4.3.9. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**4.3.10. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**4.3.11. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**4.3.12. Exposition des travailleurs : Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**4.3.13. Exposition des travailleurs : Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**4.3.14. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**4.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**ES 5: Utilisation dans les revêtements – professionnel; Utilisations professionnelles (SU22).****5.1. Section titre**

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Utilisation dans les revêtements – professionnel
<b>Titre succinct structuré</b>	: Utilisation dans les revêtements – professionnel; Utilisations professionnelles (SU22).
<b>Substance</b>	: dec-1-ene No.-CE: 212-819-2

**Environnement**

<b>CS 1</b>	<b>Utilisation dans les revêtements – professionnel</b>	ERC8a, ERC8d
-------------	---	-----------------

**Travailleur**

<b>CS 2</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC1
<b>CS 3</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC2
<b>CS 4</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC3
<b>CS 5</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC4
<b>CS 6</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC5
<b>CS 7</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC8a
<b>CS 8</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC8b
<b>CS 9</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC10
<b>CS 10</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC11
<b>CS 11</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC13
<b>CS 12</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC15
<b>CS 13</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC19

**5.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition**

**5.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur)**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**(ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**Tonnage maximal admissible du site : 52 kg / jour  
(MSafe)

Type du rejet : Utilisation à grande dispersion

Jours d'émissions : 300

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sols.

Air - efficacité minimale de 0 %

Eau - efficacité minimale de 97,4 %

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées**

Type de SEEU : Station municipale de traitement des eaux usées

Traitement des boues de SEEU : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées.  
Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels.  
Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.

Effluent de SEEU : 2.000 m3/d

**Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)**

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**Autres conditions affectant l'exposition environnementale**

Débit des eaux de surface réceptrices : 18.000 m3/d

Facteur de dilution dans l'eau douce : 10  
au niveau localFacteur de dilution dans l'eau de mer : 100  
au niveau local**5.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**5.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**5.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**5.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**5.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**5.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès



**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**5.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**5.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**5.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation non industrielle (PROC11)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**5.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**5.2.12. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**5.2.13. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**5.3. Estimation d'exposition et référence à sa source**

**5.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)**

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,334 µg/l (EUSES)	0,278
Eau de mer	0,0326 µg/l (EUSES)	0,027
Sédiment d'eau douce	0,129 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,276
Sédiment marin	0,0126 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,027
Sol	0,163 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,431
Air	0,0061 mg/m <sup>3</sup>	

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

**5.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**5.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**5.3.4. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**5.3.5. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**5.3.6. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**5.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**5.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**5.3.9. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**5.3.10. Exposition des travailleurs : Pulvérisation non industrielle (PROC11)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**5.3.11. Exposition des travailleurs : Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**5.3.12. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**5.3.13. Exposition des travailleurs : Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**5.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**ES 6: Utilisation de revêtements – consommateur; Utilisations par les consommateurs (SU21).****6.1. Section titre**

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Utilisation de revêtements – consommateur
<b>Titre succinct structuré</b>	: Utilisation de revêtements – consommateur; Utilisations par les consommateurs (SU21).
<b>Substance</b>	: dec-1-ene No.-CE: 212-819-2

**Environnement**

<b>CS 1</b>	<b>Utilisation de revêtements – consommateur</b>	ERC8a, ERC8d
-------------	--	-----------------

**Consommateur**

<b>CS 2</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PC1
<b>CS 3</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PC4
<b>CS 4</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PC8
<b>CS 5</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PC9a
<b>CS 6</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PC9b
<b>CS 7</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PC9c
<b>CS 8</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PC15
<b>CS 9</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PC18
<b>CS 10</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PC23
<b>CS 11</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PC24
<b>CS 12</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PC31
<b>CS 13</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PC34

**6.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition**

**6.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur)**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**(ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**Tonnage maximal admissible du site : 52 kg / jour  
(MSafe)

Type du rejet : Utilisation à grande dispersion

Jours d'émissions : 365

**Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)**

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**Autres conditions affectant l'exposition environnementale**

Débit des eaux de surface réceptrices : 18.000 m3/d

Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local : 10

Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local : 100

**6.2.2. Contrôle de l'exposition du consommateur: Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs**



**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**6.2.3. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits antigel et de dégivrage (PC4)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**6.2.4. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits biocides (PC8)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**6.2.5. Contrôle de l'exposition du consommateur: Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**6.2.6. Contrôle de l'exposition du consommateur: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**6.2.7. Contrôle de l'exposition du consommateur: Peintures au doigt (PC9c)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**6.2.8. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits de traitement de surfaces non métalliques (PC15)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**6.2.9. Contrôle de l'exposition du consommateur: Encres et toners (PC18)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**6.2.10. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits de traitement du cuir (PC23)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**6.2.11. Contrôle de l'exposition du consommateur: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage (PC24)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**6.2.12. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits lustrant et mélanges de cires (PC31)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**6.2.13. Contrôle de l'exposition du consommateur: Colorants pour textiles et produits et d'imprégnation (PC34)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**6.3. Estimation d'exposition et référence à sa source****6.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur)**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**(ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)**

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,283 µg/l (EUSES)	0,236
Eau de mer	0,0276 µg/l (EUSES)	0,023
Sédiment d'eau douce	0,109 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,235
Sédiment marin	0,0106 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,023
Sol	0,135 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,355
Air	0,005 mg/m <sup>3</sup>	

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

**6.3.2. Exposition des consommateurs : Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**6.3.3. Exposition des consommateurs : Produits antigel et de dégivrage (PC4)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**6.3.4. Exposition des consommateurs : Produits biocides (PC8)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**6.3.5. Exposition des consommateurs : Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**6.3.6. Exposition des consommateurs : Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b)**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**6.3.7. Exposition des consommateurs : Peintures au doigt (PC9c)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**6.3.8. Exposition des consommateurs : Produits de traitement de surfaces non métalliques (PC15)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**6.3.9. Exposition des consommateurs : Encres et toners (PC18)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**6.3.10. Exposition des consommateurs : Produits de traitement du cuir (PC23)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**6.3.11. Exposition des consommateurs : Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage (PC24)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**6.3.12. Exposition des consommateurs : Produits lustrant et mélanges de cires (PC31)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**6.3.13. Exposition des consommateurs : Colorants pour textiles et produits et d'imprégnation (PC34)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.



**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**6.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**ES 7: Utilisation de forage de puits de gaz et de pétrole et d'opérations de production - industriel; Utilisations industrielles (SU3).****7.1. Section titre**

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Utilisation de forage de puits de gaz et de pétrole et d'opérations de production - industriel
<b>Titre succinct structuré</b>	: Utilisation de forage de puits de gaz et de pétrole et d'opérations de production - industriel; Utilisations industrielles (SU3).
<b>Substance</b>	: dec-1-ene No.-CE: 212-819-2

**Environnement**

<b>CS 1</b>	<b>Utilisation de forage de puits de gaz et de pétrole et d'opérations de production - industriel</b>	<b>ERC4</b>
-------------	---	-------------

**Travailleur**

<b>CS 2</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC1</b>
<b>CS 3</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC2</b>
<b>CS 4</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC3</b>
<b>CS 5</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC4</b>
<b>CS 6</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC8a</b>
<b>CS 7</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	<b>PROC8b</b>

**7.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition**

**7.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)**

**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Type du rejet	: Rejet continu
Remarques	: Non applicable

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

L'évacuation vers l'environnement aquatique est soumise à restriction (voir section 4.2).

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées**

Type de SEEU : Station municipale de traitement des eaux usées  
 Traitement des boues de SEEU : Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires.

**Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)**

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**7.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**7.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**7.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**7.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**7.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**7.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**7.3. Estimation d'exposition et référence à sa source****7.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Cette utilisation est censée ne produire aucun dégagement. Par conséquent, aucune évaluation du risque d'exposition n'est réalisée.

**7.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)****Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**7.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**7.3.4. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**7.3.5. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**7.3.6. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**7.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**7.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

Le déversement dans l'environnement aquatique est soumis à des restrictions et des interdictions de déversement de produits industriels.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**ES 8: Utilisation pour la production de polymères – industriel; Utilisations industrielles (SU3).****8.1. Section titre**

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Utilisation pour la production de polymères – industriel
-------------------------------------	--

<b>Titre succinct structuré</b>	: Utilisation pour la production de polymères – industriel; Utilisations industrielles (SU3).
---------------------------------	---

<b>Substance</b>	: dec-1-ene No.-CE: 212-819-2
------------------	----------------------------------

**Environnement**

<b>CS 1</b>	<b>Utilisation pour la production de polymères – industriel</b>	ERC4, ERC6c
-------------	---	-------------

**Travailleur**

<b>CS 2</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC1
-------------	--	-------

<b>CS 3</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC2
-------------	--	-------

<b>CS 4</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC3
-------------	--	-------

<b>CS 5</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC4
-------------	--	-------

<b>CS 6</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC5
-------------	--	-------

<b>CS 7</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC6
-------------	--	-------

<b>CS 8</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC8a
-------------	--	--------

<b>CS 9</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC8b
-------------	--	--------

<b>CS 10</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC14
--------------	--	--------

<b>CS 11</b>	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés)</b>	PROC21
--------------	--	--------

**8.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition**

**8.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Utilisation d'un monomère dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article) (ERC6c)**

**Caractéristiques du produit (de l'article)**



**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**Tonnage maximal admissible du site : 51.203 kg / jour  
(MSafe)

Type du rejet : Rejet continu

Jours d'émissions : 300

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sols.

Air - efficacité minimale de 80 %

Eau - efficacité minimale de 97,4 %

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées**

Type de SEEU : Station municipale de traitement des eaux usées

Traitement des boues de SEEU : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées.  
Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels.  
Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.

Effluent de SEEU : 2.000 m3/d

**Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)**

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**Autres conditions affectant l'exposition environnementale**Débit des eaux de surface : 18.000 m3/d  
réceptricesFacteur de dilution dans l'eau douce : 10  
au niveau localFacteur de dilution dans l'eau de mer : 100  
au niveau local**8.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**8.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)**

**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**8.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)**

**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**8.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**8.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**8.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Opérations de calandrage (PROC6)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**8.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**8.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
 Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**8.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**8.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Manipulation et manutention à faible énergie de substances intégrées dans ou à la surface de matériaux et/ou d'articles (PROC21)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.  
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

cutané susceptible de se développer.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**8.3. Estimation d'exposition et référence à sa source**

**8.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Utilisation d'un monomère dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article) (ERC6c)**

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,476 µg/l (EUSES)	0,396
Eau de mer	0,0468 µg/l (EUSES)	0,039
Sédiment d'eau douce	0,183 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,394
Sédiment marin	0,018 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,039
Sol	0,247 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,651
Air	0,0185 mg/m <sup>3</sup>	

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

**8.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**8.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**8.3.4. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**8.3.5. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**8.3.6. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**8.3.7. Exposition des travailleurs : Opérations de calandrage (PROC6)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**8.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**8.3.9. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**8.3.10. Exposition des travailleurs : Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14)**

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**8.3.11. Exposition des travailleurs : Manipulation et manutention à faible énergie de substances intégrées dans ou à la surface de matériaux et/ou d'articles (PROC21)**



**AlphaPlus® 1-Decene**

Version 3.15

Date de révision 2024-01-03

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

**8.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).